

**Institut de Formation aux Carrières Administratives, Sanitaires et  
Sociales (IFCASS) – Renouveau du Conseil d'Administration –  
Désignation des représentants de la Ville de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 24  
Nombre de votants : 31*

**LE VINGT DEUX OCTOBRE DEUX MILLE NEUF**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 13 octobre 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard (à partir de la question n°12), M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise (jusqu'à la question n°3), M. CHAUVIERE Jean-Claude, M. HOORNAERT Patrick (jusqu'à la question n°3), Mme ORTILLON Ghislaine (jusqu'à la question n°3), M. GAUTIER André (jusqu'à la question n°3), Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n°3), M. BAZIN Jean (jusqu'à la question n°3).

**Sont absents et excusés** : M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, M. BREBION Bernard (jusqu'à la question n°11), M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme THETIOT Danièle.

**Sont absents** : Mme LEMOINE Françoise (à partir de la question n°4), M. HOORNAERT Patrick (à partir de la question n°4), Mme ORTILLON Ghislaine (à partir de la question n°4), M. GAUTIER André (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°4), M. BAZIN Jean (à partir de la question n°4).

**Pouvoirs ont été donnés** par M. FALAIZE Hugues à Mme FARGE Patricia, M. LEVASSEUR Thierry à M. LAPENA Christian, M. MENARD Joël à M. PAJOT Mickaël, M. BOUDIER Jacques à Mme AVRIL Jolanta, Mme AUDIGOU Sabine à M. LECANU Lucien, Mme EMO Céline à M. TAVERNIER Eric, Mme GILLET Christelle à M. LEFEBVRE François, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick (à partir de la question n°1 jusqu'à la question n°3).

**Secrétaire de séance** : M. Mickaël PAJOT

.../...

M Sébastien JUMEL, Maire, expose que la Ville de Dieppe est membre fondateur du Groupement d'Intérêt Public « Institut de Formation aux Carrières Administratives, Sanitaires et Sociales ».

Ce groupement comprenant outre la Ville de Dieppe, l'Etat, le Centre Général Hospitalier de Dieppe et l'Agence Nationale pour l'Insertion et la Promotion des Travailleurs d'Outre-Mer, a pour mission générale de mettre en œuvre des actions de formation en vue de préparer aux différents concours des trois fonctions publiques (Etat, Collectivités Territoriales et Hôpitaux), et aux carrières du domaine sanitaire et social.

L'article 20 de la convention constitutive précise que les membres du Conseil d'Administration sont nommés pour une durée de trois ans, renouvelable.

Le mandat des administrateurs précédemment désignés arrivant à échéance le 31 octobre 2009, la Ville de Dieppe doit de nouveau procéder à la désignation d'un administrateur titulaire et d'un suppléant.

Il est rappelé que par délibération en date du 4 avril 2008, Monsieur Daniel Verger avait été désigné administrateur titulaire et Mme Emmanuelle Caru Charreton, suppléante.

**☞ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de procéder à cette désignation par un vote à main levée et de reconduire M. Daniel Verger dans son mandat d'administrateur ainsi que Mme Emmanuelle Caru-Charreton en qualité de suppléante.**

**Pour extrait conforme,  
Par délégation du Maire,  
en l'absence de Mme SCIPION  
Directrice Générale des Services  
de la Ville de Dieppe  
Mme Annie HERRIOU  
Directrice Générale Adjointe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.